

MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE

AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
À GENÈVE

36, ROUTE DE PREGNY
1292 CHAMBÉSY

RT/cd
N° 341

La Mission Permanente de la France auprès des Nations Unies et des Organisations Internationales à Genève présente ses compliments au Haut Commissariat aux droits de l'Homme et a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint la réponse de la France sur la mise en œuvre de la résolution 66/160 de l'Assemblée générale portant sur la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

La Mission Permanente de la France auprès des Nations Unies et des Organisations Internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat aux droits de l'Homme les assurances de sa très haute considération. /.



Genève, le 1er juin 2012

OHCHR REGISTRY

- 7 JUN 2012

Recipients : SP.D
CED

Haut Commissariat aux droits de l'Homme
Palais des Nations
1211 GENEVE 10